

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018
DELIBERATION N° 35

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

.....

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS jusqu'à 20h30 , MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M. LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Arcouet,

OBJET : FONCIER – Cession à la Communauté d'agglomération Pays Basque d'un terrain non bâti cadastré AB 48 situé allée du Moulin de Saint-Bernard.

Par délibération du 15 décembre 2016, le conseil municipal a autorisé la cession de terrains situés allée du Moulin de Saint-Bernard à l'Agglomération Côte Basque-Adour en vue de lui permettre de construire la nouvelle station d'épuration du quartier de Saint-Bernard.

Cette transaction portait sur une superficie totale de 16 788 m² moyennant un prix de 842 805 euros, laquelle cession a été régularisée fin décembre 2017.

Dans le cadre de ce projet, la Communauté d'agglomération Pays Basque, qui s'est substituée depuis à la Communauté d'agglomération Côte Basque-Adour, a sollicité la ville de Bayonne pour la cession complémentaire de la parcelle cadastrée AB 48, située allée du Moulin de Saint-Bernard, d'une superficie de 670 m², constitutive d'un petit ruisseau et de ses berges. En effet, les études de maîtrise d'œuvre ont révélé la nécessité de détenir la maîtrise foncière de ce bien pour mener à bien le projet de réhabilitation-construction du futur équipement d'épuration.

Un accord est intervenu entre la ville et la CAPB pour un prix fixé à l'euro symbolique.

Pour information, les services de France Domaine ont estimé par avis du 27 décembre 2017 la valeur vénale de ce terrain au prix de 2 000 €.

L'ensemble des frais inhérents à cette cession, dont le paiement des frais notariés, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec la Communauté d'agglomération Pays Basque, et ce, dans les conditions ci-dessus indiquées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne